

Le Docteur Amaury d'UTRUY est devenu l'année dernière le nouveau médecin fédéral.

Âgé de 40 ans et originaire de région parisienne, il pratique le ski nautique depuis le début des années 90. C'est au cours d'un stage chez Gilles CAMBRAI qu'il découvre en 1997 à Meuzac les différentes disciplines et c'est à cette occasion qu'il prendra son 1^{er} slalom avec Claude PEREZ. Deux ans plus tard, l'essai est transformé et il devient membre du club de Viry Châtillon où il pratique toujours le slalom en compétition. Il y connaîtra dans les années 2000 des expériences de pilotage et de coaching aux côtés de Corinne ALESSANDRI, Geoffroy LAVOUÉ et Anthony ANHINE pour qui il pilotera également à la Swisskiskischool. Durant cette période il fera plusieurs saisons au Club Med avec Dominique KETTERLE qui le recrute en tant que G.O. ski nautique. En 2009 il remporte les championnats de ligue IDF et il participera ensuite aux championnats de France de slalom.



En parallèle, il poursuit ses études de médecine à Paris puis de chirurgie orthopédique et traumatologique en tant qu'interne des hôpitaux de Rouen et sera enfin assistant spécialiste à l'hôpital européen Georges Pompidou dans la même équipe qu'un ancien skieur, le Dr Thibault LAFOSSE ; puis à l'hôpital Saint Joseph. Ainsi il se spécialise dans la chirurgie du membre supérieur et plus particulièrement dans la chirurgie de l'épaule. En 2019, il s'installe à la clinique des Franciscaines à Versailles.



Aujourd'hui, sa nouvelle fonction fédérale lui permet de mettre ses compétences et son réseau médical au service de notre sport. Cette année est une première étape avec la reconstitution d'une commission médicale dont la mission est avant toute chose d'assurer la sécurité des licenciés. Les ambitions pour les années à venir sont multiples pour redévelopper une politique médicale fédérale au service d'objectifs correspondant aux différentes catégories de licenciés :

1) Les sportifs de haut niveau (SHN)

La commission médicale doit veiller à ce que le cadre réglementaire fixé par le ministère des sports soit respecté. Cela passe notamment par la surveillance médicale réglementaire (SMR) qui permet d'établir la non contre-indication à la pratique sportive mais également un suivi médical annuel complet (de surentraînement, nutritionnel et psychologique). A terme nous souhaitons recruter un médecin de la SMR garant de la sécurité individuelle de nos sportifs indépendamment de la politique de performance fédérale. Sur le terrain, un encadrement sanitaire sera progressivement redéployé avec des médecins des équipes de France et des kinésithérapeutes fédéraux formés pour accompagner nos collectifs sur les compétitions internationales avec le matériel adapté. Ensuite, une politique médicale de la performance sportive pourra être développée en luttant dans le même temps contre le dopage et les conduites dopantes.

2) Les compétiteurs hors liste

Il faut rappeler que le ski nautique et le wakeboard sont des sports à haute cinétique générant une traumatologie significative mais également un effort intense avec un risque cardio vasculaire en cas de cardiopathie insoupçonnée. La réalité de ce risque se confirme parfois sur le terrain ou en dehors avec la survenue d'accident cardio vasculaire voire d'une mort subite pendant ou après l'effort même après des années de pratique sportive. Nous avons à ce titre une pensée particulière pour Richard ODIN, grand slalomeur champenois parti trop tôt en 2013 et que le Dr d'UTRUY avait bien connu et apprécié. Depuis d'autres événements de ce genre sont malheureusement survenus sur les plans d'eau.

C'est bien pour dépister ce risque que la SMR imposée par le ministère des sports aux SHN comporte un bilan cardio vasculaire d'entrée. Le règlement médical sera donc amené à évoluer pour les compétiteurs hors liste exposés au même niveau de risque. L'objectif est de cibler dans un 1^{er} temps les licenciés les plus à risque du fait de l'âge, par un dépistage médical permettant une prévention individuelle pertinente et dans le même temps d'assouplir le suivi médical de routine pour les autres licenciés. Ainsi **à partir de 2027** le suivi médical réglementaire évoluera de la façon suivante :

- Pour les licenciés de moins de 60 ans :
 - Le **certificat médical** sera à établir non plus tous les ans, mais tous **les trois ans** en médecine générale.
 - Il sera remplacé par un **auto questionnaire QS sport** les années sans certificat médical.
- Concernant les licenciés de plus de 60 ans :
 - Une **consultation de cardiologie unique** sera demandée à partir de 2027. Le besoin d'un suivi cardiologique ultérieur serait ainsi défini individuellement par le cardiologue.
 - Ensuite le **certificat médical** restera **annuel** et pourra être réalisé en médecine générale.

Cette nouvelle politique de dépistage fera l'objet d'une évaluation pour rester adaptée aux réalités du terrain. Si la pertinence de ce dépistage se confirme, le bilan cardiologique d'entrée pourrait être ainsi étendu à l'ensemble des compétiteurs. En effet, le risque cardio vasculaire existe bien avant 60 ans et c'est pourquoi il est exigé chez les SHN pourtant jeunes et en bonne santé. En pratique cela ne nécessitera d'aller qu'une fois chez un cardiologue en lieu et place du médecin généraliste délivrant le certificat médical habituel.

3) La pratique de loisir et le grand public

Il n'existe aucune obligation légale à vérifier l'état de santé des licenciés loisir. Il s'agit là d'une politique de prévention collective reposant sur une information destinée à sensibiliser les licenciés aux risques liés à la pratique des sports tractés et à les inciter à réaliser un suivi médical suivant le schéma réglementaire des compétiteurs hors liste.

Dans la même optique développée précédemment, nous allons renforcer la prévention secondaire en club. Cela passera par un état des lieux sur l'équipement en défibrillateur des clubs affiliés mais également par une campagne de prévention et de formation au secourisme en milieu aquatique qui sera proposée aux clubs.

Également une politique de prévention des risques liés à la traumatologie sera développée au fil du temps sur la base d'une veille épidémiologique à mettre en place avec un suivi scientifique permettant d'identifier les axes de prévention à développer sur la base des données analysées.

Enfin l'accessibilité de nos sports tractés au grand public, notamment avec le développement du sport santé fera l'objet de partenariats avec différents acteurs pour permettre l'initiation au sport pour les populations qui en sont éloignées. Il s'agit ici d'une réhabilitation au sport pour prévenir par ce moyen les pathologies physiques mais également psychiques, recréer du lien social et ainsi améliorer la qualité de vie. Le ski nautique et le wakeboard, notamment avec le câble, se prêtent pleinement à cet objectif ministériel ainsi qu'à réaliser la promotion de nos sports.

Bonne saison à tous